

COMPTE-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du lundi 21 novembre 2016

Par convocation en date du 10 novembre 2016, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis le vingt et un du mois de novembre deux mille seize à 9h30 au siège du PETR, sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Présents : Messieurs Paul LIONS, Pierre POLI, Maurice PARRIGI, Jean-Marie SEITE, François ANTONIOTTI, Lionel MORTINI, François MARCHETTI et Attilius CECCALDI,

Absents : M. Pancrace GUGLIELMACCI et Pierre GUIDONI

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre POLI

Ordre du jour :

1. Point sur le PETR du pays de Balagne : La transformation du Syndicat Mixte du pays de Balagne a eue lieu par arrêté préfectoral le 24 octobre 2016
2. Seconde tranche de la convention de la transition énergétique (TEPCV)
3. Élaboration du Contrat de ruralité
4. Questions diverses

1- Point sur le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne

Le Président ouvre la séance en évoquant la transformation du pays de Balagne en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) par arrêté préfectoral du 24 octobre 2016. Bien que les délibérations du pays de Balagne et des trois communautés de communes aient adopté en même temps que la transformation, de nouveaux statuts, l'arrêté préfectoral précise que la composition, les attributions, le fonctionnement et le siège restent inchangés.

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes di e cinque Pieve di Balagna fusionnera avec la communauté des communes du Bassin de vie de l'Île-Rousse. Ce qui entraînera une modification de la composition du PETR et une réélection d'une partie des délégués communautaires.

Le Président suggère au comité syndical, après un entretien avec le Sous-Préfet de Calvi, de soumettre au comité syndical la modification des statuts du PETR en janvier ou février 2017, après l'installation de la nouvelle communauté de communes fusionnée.

La modification des statuts comprendra la composition, les attributions, le fonctionnement et éventuellement la représentation et le siège :

- Les statuts devront acter le désir de renforcer le PETR dans ses actions, son rôle sur le territoire. Le Président, mentionne que l'orientation du PETR portera sur la vision du pays sur cinq années. Il souhaite qu'en 2020, le territoire de Balagne travaille sur le projet d'une seule communauté de communes.
- Par la suite, il conviendra d'apporter une réflexion commune sur le fonctionnement du conseil de développement et d'en préciser le nombre de collègues.
- L'augmentation du nombre de délégués communautaires des 2 communautés de communes permettrait une meilleure représentation territoriale. Actuellement 10 délégués représentent 23 000 habitants. Il serait opportun de remettre en cause la présidence tournante et l'absence d'indemnités au président pour lui permettre de s'investir totalement dans ses missions durant la totalité de son mandat.
- S'il est souhaité que le pays de Balagne soit le lieu de la concertation territoriale, le changement du siège du pays de Balagne devra être réfléchi afin de représenter non plus une centralité géographique mais être à la convergence des flux de déplacements.

François MARCHETTI, Président de la communauté de communes de Calvi-Balagne invoque l'urgence de ne pas changer de siège dans la précipitation. Il faut profiter des deux mois qui viennent pour travailler sur les statuts et réaliser un calendrier. Il faut planifier des réunions de travail. Il rappelle que le Pays dispose en ingénierie de quatre agents à temps complet. Il est nécessaire de se concentrer sur les compétences de base comme l'élaboration du SCoT qu'il conviendra d'arrêter prochainement et le Développement Durable.

Lionel MORTINI, Président de la communauté de communes di e cinque Pieve di Balagna souhaite que des élus des deux agglomérations principales soient membres du comité syndical du PETR.

François ANTONIOTTI, membre de la CCBVIR déclare que les grosses communes auront besoin de plus d'explications concernant le PETR et souhaite également que les élus des grosses communes soient présents.

Jean-Marie SEITE, rappelle que la ruralité est au cœur de l'idéologie du pays de Balagne, et que les communes rurales doivent être bien représentées.

Le Président propose de réaliser une conférence de presse avec les trois Président des communautés de communes pour annoncer officiellement la création du PETR. L'objectif est de présenter une structure efficiente. Il s'agira de présenter les actions opérationnelles du pays et de montrer que les élus travaillent ensemble dans un esprit collaboratif.

2 - Seconde tranche du programme TEPCV

Jean-Marie SEITE informe le comité syndical que le PETR du pays de Balagne pourrait bénéficier d'un soutien supplémentaire dans le cadre de la 4ème vague d'appel à projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ». Ce soutien permettra de financer des actions et projets s'inscrivant dans la loi de transition énergétique et cela selon les mêmes modalités que le premier volet. Les conditions d'éligibilité des projets restent les mêmes que pour la 1ère vague et peuvent bénéficier d'un financement à hauteur de 80 %.

Les projets qui bénéficieront du soutien de l'Etat se répartissent selon 5 axes :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets.
4. Production d'énergies renouvelables locales
5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion de l'urbanisme durable.

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal signera le deuxième volet de la convention cadre de mise en œuvre du programme "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV volet 2) du PETR du pays de Balagne, en Corse, probablement entre le 12 et le 19 décembre 2016.

Les pistes envisagées par le comité syndical du PETR du pays de Balagne pour le territoire sont :

- Le renouvellement du parc de véhicules légers des communautés de communes par des véhicules électriques alimentés par des stations de recharge photovoltaïques.
- Le développement de circuits de transport en commun par des minibus hybrides (essence - électricité)
- La rénovation énergétique des bâtiments scolaires.
- l'implantation de lampadaires solaires dans les sites isolés (croisements routiers, points tri, ...).
- La mise en service de navettes électriques pour la desserte des sites sensibles (Fango, Bonifato, Tartagine).
- La préservation de la biodiversité et la restauration des milieux dégradés par l'arrachage des plantes invasives (griffes de sorcières)
- L'Organisation de deux chantiers expérimentaux et formations en pierres sèches
- La création de jardins familiaux
- La production de biogaz grâce à une unité de méthanisation valorisant le traitement des déchets et les boues de stations d'épuration

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
DECIDE :

- d'approuver l'engagement du Pays de Balagne en tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte,
- d'autoriser le Président à négocier avec le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, le financement d'une seconde programmation.

Le projet TEPCV 2 sera communiqué au ministère avant la fin de la semaine.

3- Élaboration du contrat de ruralité

Le Président informe le comité syndical que le contrat de ruralité devra faire l'objet d'une signature auprès du Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Michel BAYLET, très prochainement. Il souligne que ce contrat aura pour objectif d'accompagner le développement des territoires ruraux sur la base d'un projet de territoire couvrant les 6 axes suivants :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des bourgs centres
- Attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme ...)
- Mobilité et accessibilité
- Transition énergétique
- Cohésion sociale

Monsieur Lionel MORTINI, communique le projet d'implantation d'un pôle santé de proximité et de développement d'un accueil de jour itinérant pour Belgodere / Olmi Cappella. Il présente aux membres du comité syndical l'étude de faisabilité correspondante.

Il formule un autre projet portant sur un déploiement de la fibre optique (FTTO) d'une distance de 27 350 m dans la vallée de l'Ostriconi. Il présente un devis Orange business services pour un montant de 80 709 euros TTC.

Monsieur Jean-Marie SEITE souhaiterait que chaque Commune puisse proposer à l'ensemble de la population un accès wifi gratuit. Actuellement beaucoup trop de communes connaissent des zones blanches privant ainsi les habitants et les entreprises de connexion internet. Il propose d'implanter dans chaque village et lieu touristique des hotspots wifi par accès satellitaire. L'équipement comprendra un accès avec un enregistreur d'adresse IP. Il faudra compter 10 000 € par site.

Le Président précise que le contrat de ruralité peut comprendre des études à hauteur de 10 % de la maquette financière globale. Il rappelle que le Syndicat Mixte du pays de Balagne eu la volonté de porter le projet du Pays d'art et d'histoire mais par manque de moyen financier cela n'a pu aboutir. Il ambitionne que le PETR intègre l'élaboration du dossier de candidature de pays d'Art et d'Histoire dans le contrat de ruralité.

Le Président suggère également l'intégration d'un schéma directeur touristique territorial.

Monsieur Attilius CECCALDI précise que ce schéma directeur a été programmé par l'office

municipal du tourisme de Calvi et par l'office intercommunal de tourisme de l'Ile-Rousse, chacun sur leur futur territoire intercommunal d'exercice et en étroite concertation.

Une réunion va être programmée très prochainement avec le sous-préfet de Calvi pour préciser les actions à inscrire dans le contrat de ruralité.

4 - Questions diverses

Le comité syndical est informé que l'ADEME organise, le lundi 28 novembre prochain, une demi-journée d'information sur la construction performante d'écoles en Corse. Le rendez-vous est fixé à la Mairie de Monticello à 10h et sera suivi d'une visite de l'école communale BBC de Monticello réalisée en 2014.

Les Maires de Balagne, ou leurs représentants, accompagnés éventuellement d'un technicien, seront invités à découvrir les enjeux de la performance énergétique des bâtiments publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Fait à Cateri, le jeudi 24 novembre 2016

**Le Président,
Monsieur Paul LIONS**